

Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Si vous avez déjà sollicité le CAES Inserm pour une demande de subvention, des informations personnelles vous concernant ont été conservées. Pour être en conformité avec la nouvelle réglementation RGPD, nous vous informons sur la nature des données stockées, les raisons et la durée de leur stockage ainsi que les possibilités d'exercer vos droits.

Le CAES-Inserm conserve dans des fichiers informatiques ou papier des informations personnelles vous concernant :

- 1) **Un fichier agent** qui contient vos données personnelles renseignées dans la fiche agent ainsi que les éléments suivants : votre Quotient Familiale Fiscal, votre Quotient Familiale CAES-Inserm, votre Revenu Fiscal de Référence, votre Nombre de Parts Fiscales et le Nombre de Parts CAES-Inserm, vos Taux de Subvention, votre plafond annuel de subventions CAES-Inserm.
- 2) **Un fichier des justificatifs** (informatique ou papier) liés à vos données personnelles composé : d'un avis d'imposition, de documents concernant votre état civil et votre situation familiale, des feuilles de salaires, titre de pension, contrat de travail, attestation MDPH.
- 3) **Un fichier d'activités** contenant toutes les pièces comptables : copies de factures, ordres de virement, chèques de paiement de vos subventions, tous vos règlements, les fournisseurs de vos activités, les attestations de séjour, les attestations de non subvention du conjoint.

Pourquoi ces données ?

Elles nous permettent de calculer vos taux de subvention et pour garder trace de tous les éléments qui peuvent nous être demandés en cas de contrôle de l'URSSAF, de l'administration fiscale et pour les contrôles effectués annuellement par le commissaire aux comptes de l'association ainsi que les contrôleurs de gestion. Elles permettent aussi la gestion des activités du CAES-Inserm dans le respect de son règlement intérieur et de ses règles de fonctionnement fixées par le Conseil National d'Action Sociale (Conseil d'Administration de l'association)

Durée de conservation :

Ces fichiers sont conservés pour une durée compatible avec la durée légale de conservation des pièces comptables qui est de **10 ans** (article L123-22 du code de commerce, voir aussi <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F10029>), onglet Pièce Comptable).

Autres utilisations des données :

Les données feront l'objet de traitements statistiques, uniquement par le CAES-Inserm, en respectant l'anonymat, afin d'établir son rapport d'activité auprès de l'Inserm et de tous les ouvriers du CAES-Inserm.

Certaines des données peuvent être communiquées à des prestataires (voyagistes, billetterie en ligne, ...) uniquement dans le traitement de l'activité et dans le respect de la confidentialité

Stockage et Sécurité :

Les fichiers informatiques sont stockés sur le serveur du CAES-CNRS qui offre toutes les garanties de sécurité et de confidentialité. La consultation n'est possible que par les personnes habilitées par le CAES-Inserm. Les fichiers papier sont conservés dans les locaux du CAES-Inserm ou les locaux d'archives sécurisés du CAES-Inserm et de l'Inserm.

Personnes habilitées à consulter les données et transfert des données :

Les personnes habilitées à consulter ces données sont le personnel du CAES-Inserm et les élus du CNAS, soumis à une totale confidentialité par des clauses de confidentialité ainsi que les commissaires aux comptes qui sont soumis, de par leur fonction, à la confidentialité et les contrôleurs de gestion après avoir signé une charte de confidentialité.

Recours :

Vous avez le droit de consulter et de demander la rectification de vos données en cas d'erreur.

Vous pouvez exercer ce droit en envoyant un mail à administration.caes@inserm.fr. Le CAES-Inserm vous répondra en retour en vous communiquant les enregistrements vous concernant. En cas de problème vous avez la possibilité de contacter le délégué à la protection des données du CAES-Inserm : rgpd.caes@inserm.fr

Etant donné la nature réglementaire de la constitution de ces fichiers, vous ne pouvez pas vous opposer à leur conservation. En effet, le CAES-Inserm agit dans le cadre d'une prescription légale, il assure une obligation prévue par la Loi qui est de gérer les activités sociales et culturelles du personnel Inserm et à ce titre, il est en droit de collecter les données personnelles des agents.